

INFORMATIONS AUX EMPLOYÉS

JE M'INFORME

PANDÉMIE COVID-19



Tolérance zéro envers la violation des politiques et procédures pour tout ce qui touche le port des ÉPI et les mesures sanitaires pour tous les employés du Groupe Santé Arbec

Nous souhaitons vous réitérer l'importance et l'obligation de maintenir un respect strict des règles de base en matière de prévention des infections.

Le respect des directives suivantes est une responsabilité collective et chacun d'entre nous ne doit pas hésiter à aviser les collègues qui négligent ou ne portent pas de façon adéquate les équipements de protection ou qui ne suivent pas les règles ou les obligations.

Nous tenons à vous informer que les employés ne respectant pas les règles de prévention des infections mises en place s'exposent à un congédiement immédiat.

VÊTEMENTS

(À toute personne qui doit aller sur les unités)

Vous devez arriver au travail habillé en civil et vos vêtements de travail doivent être dans un sac dédié à cet effet. **Vous devez vous changer dans la zone de travail où vous êtes attiré pour les travailleurs en zones chaudes qui ne peuvent quitter la zone.**

Pour les travailleurs en zone froide, vous devez mettre vos vêtements de travail dans les vestiaires de l'établissement. Après votre quart de travail ou lorsque vous quittez le centre pour la période de repas, vous devez enlever vos vêtements de travail et les mettre dans le sac que vous avez apporté à cet effet et remettre vos vêtements civils avant de quitter l'établissement. Il est à noter que des vérifications visuelles seront faites sporadiquement par les gestionnaires.

HYGIÈNE DES MAINS, MASQUE ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

(À tout le personnel)

L'hygiène des mains est l'étape la plus importante pour la prévention des infections.

Vous devez obligatoirement laver vos mains pendant 20 secondes :

- Avant d'entrer et de sortir de l'établissement, d'un micromilieu, d'une chambre, d'un service,
- Avant de mettre et d'enlever chaque ÉPI,
- Avant et après un soin,
- Avant et après avoir manipulé des aliments,

- Après avoir manipulé un objet, une cigarette,
- Après avoir été aux toilettes,
- Après un risque de contact, ou un contact, avec un liquide organique avec qui que ce soit, etc.

Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps dans l'établissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Vous pouvez enlever votre masque pour manger ou fumer. Le masque ne se porte pas à l'oreille ni sur le menton ni dans le cou et on le manipule par les élastiques. Il doit couvrir entièrement le nez et la bouche.

Vous devez respecter une distanciation physique de 2 mètres avec toute autre personne incluant lors des pauses à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les lunettes de protection sont obligatoires pour tout employé tout comme le masque. Lorsqu'indiqué, le port des ÉPI est obligatoire sur les unités. Le changement de blouse de protection et l'hygiène des mains à chaque fois que vous entrez dans une chambre y compris, par exemple, pour la distribution des cabarets de nourriture ou la distribution de la médication.

REPAS ET PAUSES

Pendant vos repas et pauses, vous devez obligatoirement garder 2 mètres de distance entre vous et une autre personne. Nous vous demandons aussi de laver votre place quand vous quittez afin de réduire les risques de propagation.

Nous vous rappelons que même durant les Fêtes, vous ne pouvez pas vous rassembler, et ce, même pour partager un repas ou un café. Les règles sanitaires s'appliquent en tout temps.

COVOITURAGE

(À tout le personnel)

Le covoiturage est considéré comme un transport en commun. Par conséquent, ce sont les règles de la santé publique qui s'appliquent. Prenez note que toute personne qui fait du covoiturage doit suivre les règles suivantes :

- ↪ **Maximum 2 personnes par covoiturage.**
- ↪ **Le passager doit être assis à l'arrière du véhicule. Le chauffeur et le passager doivent conserver leur masque en tout temps et ce masque doit couvrir adéquatement le nez et la bouche.**

Merci de votre présence auprès des résidents, merci d'être disponibles et de respecter les mesures en place.

Nous comptons sur vous !

Ces mesures s'adressent autant au personnel du Groupe Santé Arbec qu'au personnel des agences.